



BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Jean-Yves BRUN

Délibération
Séance plénière du 18 décembre 2023

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 5 et 6 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 11 décembre 2023,

Monsieur Jean-Yves BRUN, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

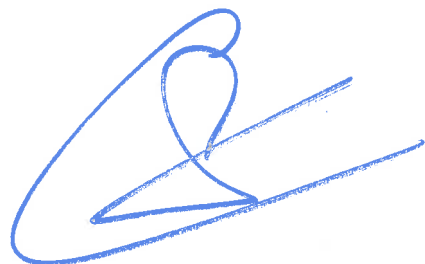
Avis adopté à la majorité.

Vote :

Pour : 84

Contre : 0

Abstention : 10

A blue ink signature, appearing to be 'Eric CHEVÉE', written in a stylized, cursive script.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

En préambule de cet avis, le CESER rappelle l'engagement fort d'Alain ROBERT, Rapporteur Général au Budget depuis 2018, décédé vendredi 8 décembre. Il n'a eu de cesse, au cours de cette mandature, de rendre plus accessible, par sa pédagogie, l'approche budgétaire pour l'ensemble des conseillers. Le CESER salue ici sa mémoire.

Le CESER tient à remercier l'ensemble des représentants des directions pour leur présentation claire de leurs budgets, que ce soit devant le Bureau du CESER ou devant les commissions thématiques.

Dans le prolongement des Orientations budgétaires, l'exécutif régional saisit pour avis, le CESER sur le Budget Primitif 2024.

Sur les grands équilibres budgétaires :

Le CESER renouvelle les inquiétudes exprimées lors de son avis sur les orientations budgétaires pour 2024. Si les dépenses de fonctionnement sont contenues à un niveau historique de seulement + 1,1%, elles sont en réalité en recul de 1,9% par rapport aux crédits votés sur l'ensemble de l'année 2023 (BP + DMs). Si certaines baisses s'expliquent logiquement par des renouvellements de générations de certaines contractualisations ou stratégies régionales, le CESER s'inquiète d'éventuels besoins complémentaires en Décisions Modificatives, compte tenu du contexte inflationniste certes moins fort, mais persistant.

L'investissement est conforme aux projections du mandat. Le CESER constate l'engagement régional sur un certain nombre d'investissements structurants indispensables, notamment en matière de transports. Il rappelle sa préconisation des années antérieures, qui avait été d'anticiper ces investissements au moment où l'environnement financier était plus favorable.

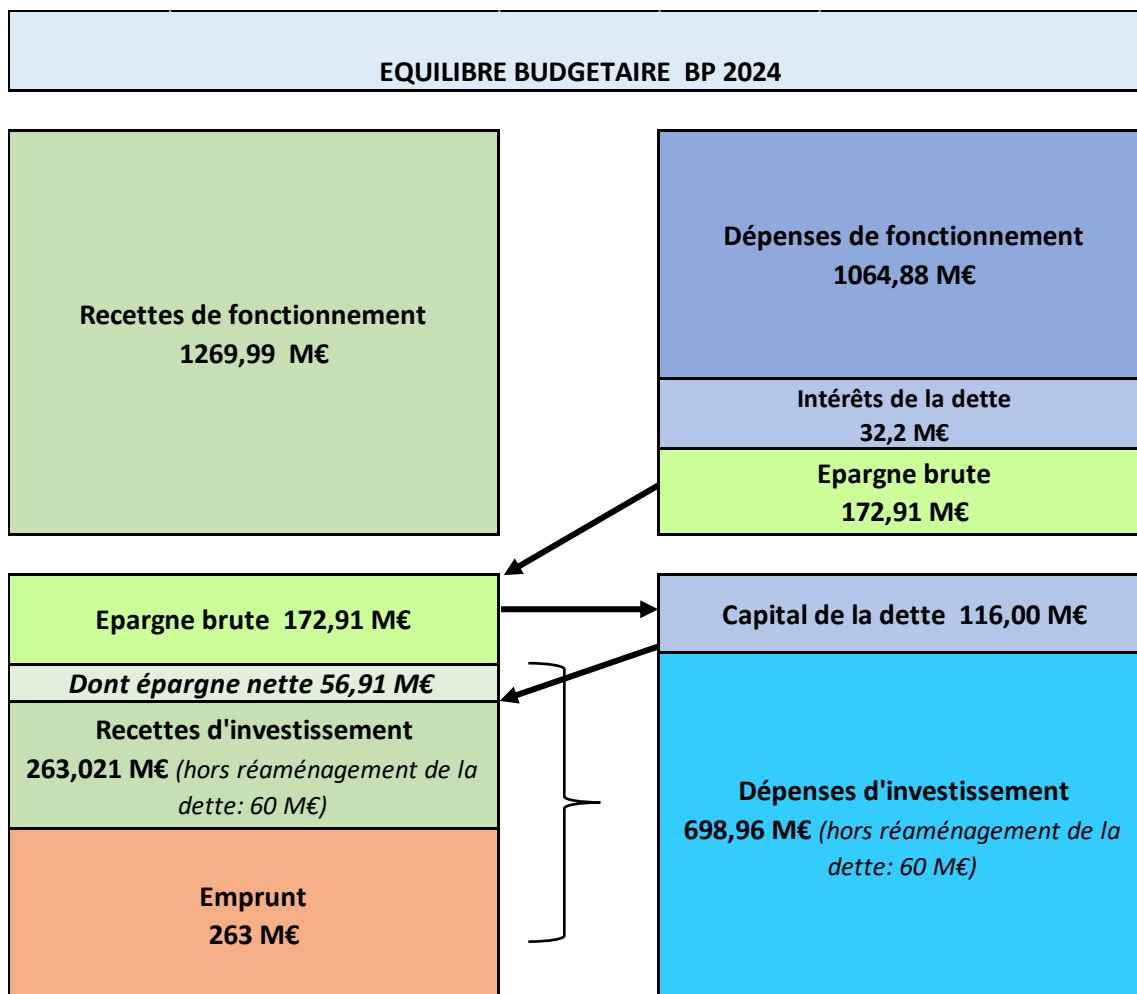
Le BP 2024 s'établit à 1,796 Mds €, hors réaménagement de la dette, soit une hausse de 44,7 millions d'euros (+2,6%) par rapport au BP 2023.

	BP 2023	BP 2024	Evol BP 2024/BP 2023
Recettes de fonctionnement	1 253,443 M€	1 269,991 M€	+ 16,548 M€ (+ 1,3 %)
Dépenses de fonctionnement	1 085,354 M€	1 097,084 M€	+ 11,730 M€ (+1,1%)
<i>Dont intérêts de la dette</i>	20,2 M€	32,2 M€	+ 12,2 M€ (+ 60 %)
<i>Dont dépenses de personnel</i>	163,474 M€	169,5 M€	+ 6,026 M€ (+3,7 %)
Recettes d'investissement	507,880 M€	586,021 M€	+ 78,141 M€ (+15,4%)
<i>Dont emprunt</i>	237 M€	263 M€	+26 M€ (+11%)
Dépenses d'investissement	675,969 M€	758,929 M€	+ 82,960 M€ (+12,3 %)
<i>Dont remboursement capital de la dette</i>	85,856 M€	116 M€	+30,144 M€ (+35,1%)
<i>Dont réaménagement de la dette</i>	30 M€	60 M€	+ 30 M€ (+ 100%)

Dans le tableau ci-joint, le CESER présente politique par politique, l'investissement et le fonctionnement regroupés pour 2024 :

	BP 2023	BP+DM(S) 2023	BP 2024	Evol BP 2024/BP 2023	Evol BP 2024/BP+DMS 2023
INTERVENTIONS REGIONALES	1 292 147 900	1 350 513 900	1 331 963 400	3,1%	-1,4%
I	485 532 400	523 041 400	520 616 700	7,2%	-0,5%
F	806 615 500	827 472 500	811 346 700	0,6%	-1,9%
ECONOMIE-EMPLOI	215 621 000	220 081 000	185 780 000	-13,8%	-15,6%
I	139 584 000	143 284 000	131 120 000	-6,1%	-8,5%
F	76 037 000	76 797 000	54 660 000	-28,1%	-28,8%
ECONOMIE	79 304 000	83 004 000	54 798 000	-30,9%	-34,0%
Total investissement	52 350 000	56 050 000	32 200 000	-38,5%	-42,6%
I Région	51 350 000	55 050 000	30 000 000	-41,6%	-45,5%
Fonds européens	1 000 000	1 000 000	2 200 000	120,0%	120,0%
Total fonctionnement	26 954 000	26 954 000	22 598 000	-16,2%	-16,2%
F Région	26 224 000	26 224 000	21 698 000	-17,3%	-17,3%
Fonds européens	730 000	730 000	900 000	23,3%	23,3%
AGRICULTURE ET FORETS	100 129 000	100 129 000	91 550 000	-8,6%	-8,6%
Total investissement	65 984 000	65 984 000	74 000 000	12,1%	12,1%
I Région	9 000 000	9 000 000	14 000 000	55,6%	55,6%
Fonds européens	56 984 000	56 984 000	60 000 000	5,3%	5,3%
Total fonctionnement	34 145 000	34 145 000	17 550 000	-48,6%	-48,6%
F Région	8 180 000	8 180 000	6 550 000	-19,9%	-19,9%
Fonds européens	25 965 000	25 965 000	11 000 000	-57,6%	-57,6%
TOURISME	10 493 000	11 253 000	14 032 000	33,7%	24,7%
Total investissement	5 450 000	5 450 000	8 720 000	60,0%	60,0%
I Région	4 350 000	4 350 000	3 720 000	-14,5%	-14,5%
Fonds européens	1 100 000	1 100 000	5 000 000	354,5%	354,5%
Total fonctionnement	5 043 000	5 803 000	5 312 000	5,3%	-8,5%
F Région	4 993 000	5 753 000	5 312 000	6,4%	-7,7%
Fonds européens	50 000	50 000	-	-100,0%	-100,0%
RECHERCHE	25 695 000	25 695 000	25 400 000	-1,1%	-1,1%
Total investissement	15 800 000	15 800 000	16 200 000	2,5%	2,5%
I Région	15 800 000	15 800 000	15 500 000	-1,9%	-1,9%
Fonds européens	-	-	700 000	-	-
Total fonctionnement	9 895 000	9 895 000	9 200 000	-7,0%	-7,0%
F Région	8 895 000	8 895 000	7 300 000	-17,9%	-17,9%
Fonds européens	1 000 000	1 000 000	1 900 000	90,0%	90,0%
EDUCATION-FORMATION	460 155 900	468 056 900	442 897 700	-3,8%	-5,4%
I	152 677 400	155 068 400	136 163 700	-10,8%	-12,2%
F	307 478 500	312 988 500	306 734 000	-0,2%	-2,0%
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	190 500 000	192 610 000	176 104 000	-7,6%	-8,6%
I	120 000 000	120 000 000	104 000 000	-13,3%	-13,3%
F	70 500 000	72 610 000	72 104 000	2,3%	-0,7%
APPRENTISSAGE	18 781 400	21 172 400	18 701 400	-0,4%	-11,7%
I	12 091 400	14 482 400	12 091 400	0,0%	-16,5%
F	6 690 000	6 690 000	6 610 000	-1,2%	-1,2%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12 598 500	12 598 500	9 723 000	-22,8%	-22,8%
I	9 840 000	9 840 000	7 223 000	-26,6%	-26,6%
F	2 758 500	2 758 500	2 500 000	-9,4%	-9,4%
ORIENTATION	3 450 000	3 450 000	3 320 000	-3,8%	-3,8%
I	-	-	-	-	-
Total fonctionnement	3 450 000	3 450 000	3 320 000	-3,8%	-3,8%
F Région	3 380 000	3 380 000	3 320 000	-1,8%	-1,8%
Fonds européens	70 000	70 000	-	-100,0%	-100,0%
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	169 126 000	169 126 000	1 646 300	-99,0%	-99,0%
I	3 046 000	3 046 000	1 646 300	-46,0%	-46,0%
Total fonctionnement	166 080 000	166 080 000	160 200 000	-3,5%	-3,5%
F Région	160 080 000	160 080 000	151 500 000	-5,4%	-5,4%
Fonds européens	6 000 000	6 000 000	8 700 000	45,0%	45,0%
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	65 700 000	69 100 000	73 203 000	11,4%	5,9%
I	7 700 000	7 700 000	11 203 000	45,5%	45,5%
F	58 000 000	61 400 000	62 000 000	6,9%	1,0%

	BP 2023	BP+DM(S) 2023	BP 2024	Evol BP 2024/BP 2023	Evol BP 2024/BP+DMS 2023
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	576 452 000	620 447 000	658 855 000	14,3%	6,2%
I	183 396 000	213 414 000	240 189 000	31,0%	12,5%
F	393 056 000	407 033 000	418 666 000	6,5%	2,9%
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	73 130 000	73 130 000	74 515 000	1,9%	1,9%
Total investissement	67 800 000	67 800 000	67 620 000	-0,3%	-0,3%
Invnt Région	67 000 000	67 000 000	67 000 000	0,0%	0,0%
Fonds européens	800 000	800 000	620 000	-22,5%	-22,5%
Total fonctionnement	5 330 000	5 330 000	6 895 000	29,4%	29,4%
Fct Région	5 330 000	5 330 000	6 395 000	20,0%	20,0%
Fonds européens		-	500 000		
NUMERIQUE	11 138 000	11 138 000	9 723 000	-12,7%	-12,7%
Total investissement	6 000 000	6 000 000	4 023 000	-33,0%	-33,0%
Invnt Région	1 500 000	1 500 000	1 423 000	-5,1%	-5,1%
Fonds européens	4 500 000	4 500 000	2 600 000	-42,2%	-42,2%
Total fonctionnement	5 138 000	5 138 000	5 700 000	10,9%	10,9%
Fct Région	4 038 000	4 038 000	4 100 000	1,5%	1,5%
Fonds européens	1 100 000	1 100 000	1 600 000	45,5%	45,5%
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	17 811 000	20 301 000	24 561 000	37,9%	21,0%
Total investissement	7 013 000	9 303 000	13 950 000	98,9%	50,0%
Invnt Région	5 313 000	7 603 000	7 820 000	47,2%	2,9%
Fonds européens	1 700 000	1 700 000	6 130 000	260,6%	260,6%
Total fonctionnement	10 798 000	10 998 000	10 611 000	-1,7%	-3,5%
Fct Région	9 498 000	9 698 000	9 611 000	1,2%	-0,9%
Fonds européens	1 300 000	1 300 000	1 000 000	-23,1%	-23,1%
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	472 993 000	514 198 000	548 696 000	16,0%	6,7%
I	102 433 000	130 161 000	153 496 000	49,9%	17,9%
Fonds européens			950 000		
F	370 560 000	384 037 000	394 250 000	6,4%	2,7%
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 380 000	1 680 000	1 360 000	-1,4%	-19,0%
I	150 000	150 000	150 000	0,0%	0,0%
F	1 230 000	1 530 000	1 210 000	-1,6%	-20,9%
VIE SOCIALE	39 919 000	41 929 000	44 430 700	11,3%	6,0%
I	9 875 000	11 275 000	13 144 000	33,1%	16,6%
F	30 044 000	30 654 000	31 286 700	4,1%	2,1%
CITOYENNETE ET EGALITE	1 592 000	1 692 000	1 476 700	-7,2%	-12,7%
I	456 000	456 000	354 000	-22,4%	-22,4%
F	1 136 000	1 236 000	1 122 700	-1,2%	-9,2%
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	30 860 000	30 860 000	35 075 000	13,7%	13,7%
I	6 782 000	6 782 000	10 300 000	51,9%	51,9%
F	24 078 000	24 078 000	24 775 000	2,9%	2,9%
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	7 467 000	9 377 000	7 879 000	5,5%	-16,0%
I	2 637 000	4 037 000	2 490 000	-5,6%	-38,3%
F	4 830 000	5 340 000	5 389 000	11,6%	0,9%
RESSOURCES	469 175 500	501 151 482	524 049 000	11,7%	4,6%
I	190 436 500	210 436 500	238 312 000	25,1%	13,2%
F	278 739 000	290 714 982	285 737 000	2,5%	-1,7%
MOYENS GENERAUX	58 073 500	58 243 500	51 456 000	-11,4%	-11,7%
I	30 255 500	30 255 500	22 222 000	-26,6%	-26,6%
F	27 818 000	27 988 000	29 234 000	5,1%	4,5%
FINANCES	160 068 000	190 663 982	251 093 000	56,9%	31,7%
I	95 856 000	115 856 000	176 090 000	83,7%	52,0%
dont capital de la dette	85 856 000	85 856 000	116 000 000	35,1%	35,1%
dont autres mouvements budgétaires	-	-			
dont réaménagement de la dette	10 000 000	30 000 000	60 000 000	500,0%	100,0%
F	64 212 000	74 807 982	75 003 000	16,8%	0,3%
RESSOURCES HUMAINES	163 474 000	164 684 000	169 500 000	3,7%	2,9%
I		-			
F	163 474 000	164 684 000	169 500 000	3,7%	2,9%
EUROPE	87 560 000	87 560 000	52 000 000	-40,6%	-40,6%
I	64 325 000	64 325 000	40 000 000	-37,8%	-37,8%
F	23 235 000	23 235 000	12 000 000	-48,4%	-48,4%
TOTAL BUDGET REGIONAL	1 761 323 400	1 851 665 382	1 856 012 400	5,4%	0,2%
I	675 968 900	733 477 900	758 928 700	12,3%	3,5%
F	1 085 354 500	1 118 187 482	1 097 083 700	1,1%	-1,9%
TOTAL BUDGET HORS REA DETTE	1 751 323 400	1 821 665 382	1 796 012 400	2,6%	-1,4%
I	665 968 900	703 477 900	698 928 700	4,9%	-0,6%
F	1 085 354 500	1 118 187 482	1 097 083 700	1,1%	-1,9%
TOTAL BUDGET HORS REA DETTE ET PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES	1 561 464 400	1 631 806 382	1 640 212 400	5,0%	0,5%
I	535 559 900	573 068 900	580 728 700	8,4%	1,3%
F	1 025 904 500	1 058 737 482	1 059 483 700	3,3%	0,1%



❖ **LES DEPENSES : + 44,7 M€ (hors réaménagement de la dette), soit + 2,6% par rapport au BP 2023**

Il convient de souligner :

- une très grande maîtrise des dépenses de fonctionnement (+11,73 M€, soit + 1,1%)
- la poursuite de la hausse des dépenses d'investissement (+ 32,96 M€, soit + 4,9%)

Le budget d'investissement 2024 (hors fonds européens et dette) s'établit à 580,76 M€, soit un

budget très élevé, conformément à la trajectoire déclinée dans le projet de mandature en 2022.

Parmi l'ensemble des dépenses, la charge de la dette évolue de manière conséquente (+41,2 M€, soit + 38,9%).

❖ **LES RECETTES : + 44,7 M€ (hors réaménagement de la dette)**

Elles sont globalement en hausse de 44,7 M€, tirées principalement par la hausse de la recette de TVA transférée par l'État, en lien avec l'inflation projetée (+ 20,36 M€), du produit attendu des cartes grises (+ 17 M€), ainsi que l'emprunt (+ 26 M€).

A contrario, un certain nombre de ressources sont en baisse, notamment les fonds européens (- 35,5 M€) et les recettes attendues du remboursement des aides économiques (-15,3 M€) ;

- **En investissement, hors emprunt**, les recettes évoluent marginalement de +0,8%.
- **L'emprunt** d'équilibre est budgété à hauteur de 263 M€, contre 237 M€ au BP 2023.
- **En fonctionnement**, les recettes augmentent globalement de 16,548 M€ (+1,3%).

Les recettes proposées au vote du Budget Primitif sont légèrement en deçà des projections réalisées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

La hausse de recettes s'explique par une évolution favorable du produit de la TVA (+ 3,9 % par rapport au total attendu pour 2023), soit + 20,36 M€ par rapport au BP 2023. La TVA représentant 60% des recettes institutionnelles, une vigilance particulière sera à porter sur l'évolution du cycle économique au cours de l'année 2024.

A noter que les perspectives de croissance des recettes de l'État reposent sur un rebond progressif de la consommation des ménages, en lien avec la décrue de l'inflation. Les dernières données publiées par l'INSEE au 30 novembre invitent cependant à la prudence : au troisième trimestre 2023, le PIB baisse légèrement (-0,1

%), ainsi que le pouvoir d'achat des ménages (-0,2% par unité de consommation).

Les recettes attendues de la Taxe Régionale sur les certificats d'immatriculation (TRCI) sont en hausse de 17 M € par rapport aux deux précédents budgets primitifs. Elle est liée à l'augmentation du tarif de la carte grise votée en plénière du mois d'octobre, désormais fixé à 55 €/CV et à la suppression de l'exonération en faveur des véhicules dits « propres ». Cette hausse intègre par ailleurs une augmentation du nombre d'immatriculations, qui sera à surveiller compte tenu de la baisse du nombre de commandes sur l'année 2023 (-10,7% à fin novembre sur l'année 2023) et à la baisse des transactions pour les véhicules d'occasion.

❖ LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT : + 1, 009 Mds €

- 540 M€ d'Autorisations d'Engagement sont proposées au vote, dont 254,9 M€ au titre des transports et 155,7 M€ pour l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage ;
- 469 M€ d'Autorisations de Programme sont proposées au vote, dont 157,9 M€ pour l'enseignement, la formation professionnelle

et l'apprentissage ; 117,515 M€ pour les transports et 92,6 M€ pour l'aménagement des territoires.

⇒ Ces nouvelles AP et AE viennent contraindre un peu plus les futurs budgets et les marges de manœuvre qui en découleront.

❖ LES RATIOS BUDGETAIRES :

Conformément aux prévisions des orientations budgétaires pour 2024, la faible progression des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2023 permet de maintenir l'épargne brute et de contenir

l'évolution de la capacité de désendettement. Néanmoins, le ratio de l'épargne nette se dégrade en raison de l'augmentation conséquente de la charge de la dette.

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 204 835 200	1 253 443 000	1 269 991 000
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 017 737 700	1 065 354 500	1 064 883 700
EPARGNE DE GESTION	187 097 500	188 088 500	205 107 300
intérêts de la dette	8 350 000,00	20 000 000,00	32 200 000,00
EPARGNE BRUTE	178 747 500	168 088 500	172 907 300
Remboursement en capital de la dette	52 200 000	85 800 000	116 000 000
EPARGNE NETTE	126 547 500	82 288 500	56 907 300
EMPRUNT	368 700 000	247 000 000	263 000 000
TAUX D'EPARGNE BRUTE	15%	13%	14%

Encours de la dette avec CPE	906 025 747	1 156 000 000	1 190 000 000
Encours de la dette avec crédits baux	1 196 300 610	1 365 000 000	1 395 000 000
Encours de la dette réglementaire par habi	352	449	462
Encours de la dette/RRF	99%	109%	110%
Capacité de désendettement dette réglementaire	5,07	6,88	6,88
capacité de désendettement dette avec crédits baux	6,69	8,12	8,07
Taux moyen de la dette	0,94%	1,65%	2,45%

LES OBSERVATIONS ET ENJEUX IDENTIFIES PAR LE CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

La vue d'ensemble de la totalité des engagements budgétaires au titre des priorités régionales ayant leur propre feuille de route (transition écologique et biodiversité, jeunesse, citoyenneté, numérique...), mériterait une consolidation budgétaire en début de rapport. Le CESER aimerait disposer pour le BP 2025 de ce complément utile à l'analyse.

BLOC 1 : ECONOMIE-EMPLOI :

❖ **ECONOMIE : - 24,506 M€** (dont - 4,356 M€ en fonctionnement et - 20,150 M€ en investissement)

Le CESER constate une diminution substantielle des crédits de paiement ouverts, tant en investissement (- 39%) qu'en fonctionnement (- 16 %). Dans ce contexte, le CESER portera une attention particulière aux risques éventuels de devoir réajuster certains dispositifs budgétaires, à l'occasion de décisions modificatives intercalaires.

Sur les dispositifs qui se terminent, tels que le Pass'Création, et les nouveaux dispositifs à réécrire pour préparer 2025, le CESER reste à la disposition du Conseil régional, pour travailler en amont, tant sur le volet « bilan » que sur les perspectives à envisager afin d'être au plus près des besoins du terrain.

❖ **AGRICULTURE ET FORET : - 8,579 M€** (dont -16,595 M€ en fonctionnement et + 8,016 M€ en investissement)

En fonctionnement, la baisse de crédits est liée au FEADER, dont la nouvelle génération a été adoptée au cours de l'année 2023, et à l'ajustement de certaines lignes au plus proche du réalisé des années précédentes.

Par ailleurs, le changement de comportement des consommateurs, en lien avec l'inflation alimentaire, impacte fortement l'agriculture biologique dont la consommation est en net recul. Les crédits dédiés sont donc moindres cette année, également en lien avec l'arrêt du dispositif « Maintien Agriculture Biologique » lié à l'ancienne Politique Agricole Commune, qui trouvait imparfaitement son public.

Tout en maintenant son objectif de Surface Agricole Utile en Agriculture biologique à l'horizon de 2030, la

priorité de la Région est plus globalement d'accompagner l'agriculture vers la transition agroécologique dans son ensemble, et le renouvellement des générations d'exploitants.

Le CESER avait approuvé l'an passé la création d'une AP « Dotation jeune agriculteur et dotation nationale d'appui », qui est cette année complétée par son équivalent pour les plus de 40 ans par l'AP « Dotation nouvel agriculteur ». Il approuve cette orientation forte de la nouvelle stratégie agricole.

Il note le renouvellement de l'enveloppe de 1M€ votée dès le BP pour aider les agriculteurs à faire face aux aléas climatiques, qui ne sont dorénavant plus conjoncturels. Il est probable que des crédits de paiement soient nécessaires en cours d'année.

❖ **TOURISME : + 3,599 M€** (dont + 0,269 M€ en fonctionnement et + 3,27 M€ en investissement)

Le CESER, attentif aux enjeux de l'accompagnement des acteurs pour réussir leur transition écologique, attire l'attention sur ses crédits régionaux spécifiques, probablement insuffisants au regard des besoins, et sur la nécessaire complémentarité avec les dispositifs de l'Europe ou de l'ADEME.

Pour son volet Investissement, le CESER salue la forte augmentation des crédits disponibles (+ 60%), notamment grâce aux fonds européens, pour savoir déployer la stratégie régionale en faveur du tourisme.

❖ **RECHERCHE : -0,295 M€** (dont -0,695 M€ en fonctionnement et + 0,4 M€ en investissement)

Le CESER salue une fois de plus l'engagement de la Région, en faveur de la recherche, alors que ce champ d'intervention ne relève pas de ses compétences directes. En ce qui concerne le BP 2024, il se félicite de voir que les orientations proposées sont en pleine concordance avec les grandes orientations du SRESRI.

Il s'étonne de voir le montant de l'AE Bourses Doctorales en baisse par rapport aux ouvertures annuelles précédentes. Or, dans un contexte inflationniste, l'impact de ces baisses ne sera pas sans incidence sur l'activité des laboratoires et des chercheurs.

L'année 2024 sera une année de transition, en cohérence avec le nouveau Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) : une partie de ces crédits, ainsi que ceux précédemment dédiés à l'Appel à Projet

Régional d'initiative académique, sera fléchée sur le « Plan accueil et accompagnement des chercheurs » (action 14 du schéma), qui est en cours de construction en concertation avec les établissements de recherche.

BLOC 2 : EDUCATION-FORMATION

❖ EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF : - 14,396 M€ (dont + 1,604 M€ en fonctionnement et - 16 M€ en investissement)

En investissement, les crédits de paiement sont en baisse logique, après la livraison du lycée Joséphine BAKER à Hanches au cours de l'année 2023. Des études complémentaires, liées à des contraintes législatives, repoussent à 2027 l'ouverture du futur lycée de Châteauneuf. Ce décalage dans le temps pourrait être une opportunité pour accélérer les travaux nécessaires à la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf. Les crédits nécessaires pour la construction du lycée devraient trouver leur traduction dans les budgets 2025 à 2027.

Les crédits de paiement restent cependant à un niveau très élevé d'investissement (104 M€).

2M€ sont proposés pour la sécurité dans les lycées.

Concernant l'amélioration de la performance énergétique, une nouvelle AP « solarisation des lycées » de 20 M€ est proposée. Le CESER encourage la Région à généraliser cet investissement, qui concourt à la mise en œuvre des objectifs votés dans le SRADDET.

Il approuve également l'ouverture de l'AP de 4M€ pour la renaturation des cours de lycées qui fait l'objet d'une expérimentation sur 2023 et début 2024 sur huit lycées.

❖ APPRENTISSAGE : -0,08 M€ (en fonctionnement)

La mise en œuvre de la compétence résiduelle de la Région correspond aux crédits alloués par France Compétences (18,8 M€). Le CESER apprécie la fongibilité possible entre les enveloppes de

❖ FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES : + 7,503 M€ (dont + 4 M€ en fonctionnement et + 3,503 M€ en investissement)

La Région poursuit la mise en œuvre de son Plan pluriannuel d'investissement, en lien avec la hausse des effectifs formés. Le CESER apprécie l'effort régional qui demeure à des niveaux très élevés.

Les crédits de fonctionnement, en hausse de 4M€ par rapport au BP précédant, intègrent les différentes mesures prises l'an passé, ainsi que l'objectif de former 8 000 élèves cette année. Le CESER s'inquiète cependant de la suffisance des crédits (+ 0,6 M€ par

En fonctionnement, au titre de la mise en œuvre d'une tarification sociale, la Région a retenu une tarification différenciée selon quatre tranches, conformément à l'avis du CESER.

Il salue l'initiative de la Région Centre-Val de Loire qui a engagé un travail avec l'ensemble des quatre-vingt-cinq lycées du territoire afin de déployer un système de réservation des repas, susceptible de réduire le gaspillage alimentaire et de contribuer à optimiser l'organisation au sein des restaurants scolaires.

Les travaux engagés depuis de nombreuses années en faveur de la transition écologique, permettent de maintenir les coûts énergétiques. Un dialogue permanent entre la Région et les Lycées aboutit à une analyse fine de la situation financière de ceux-ci et permet que les lycées les plus en difficulté soient soutenus par la Région, ce dont le CESER se félicite.

Au titre des projets éducatifs, il est difficile pour le CESER de mesurer la portée des projets « 100% éducation citoyenneté » et « 100% Education santé », qui se juxtaposent aux dispositifs mis en œuvre au titre de la politique « Citoyenneté-Egalité ». La lecture globale de l'engagement régional en est rendue difficile.

fonctionnement et d'investissement, la Région concentrant désormais son effort sur les équipements structurants indispensables.

rapport à l'ensemble des crédits votés en 2023), notamment d'un éventuel impact budgétaire si une nouvelle réforme des bourses de l'enseignement supérieur venait à être décidée. Le CESER note que la Région ambitionne de favoriser la voie de l'apprentissage et de la VAE pour accompagner les nouvelles augmentations d'effectifs nécessaires pour répondre aux besoins du territoire.

❖ **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : - 2,875 M€** (dont -0,208 M€ en fonctionnement et -2,617 M€ en investissement)

L'investissement est porté par la mise en œuvre des deux CPER en cours, et le budget se décline en fonction du rythme de l'avancée des travaux.

En fonctionnement le CESER note avec satisfaction le retour au niveau d'avant crise sanitaire de la mobilité étudiante, même si de nombreux freins restent à lever pour favoriser le départ des étudiants.

Il aurait apprécié une plus forte mise en valeur des actions mises en œuvre dans le cadre du nouveau

SRESRI, au-delà du nouvel appel à projets Vie Etudiante et de Campus (AVEC) qui permet une meilleure coopération entre la Région et les intercommunalités au bénéfice des étudiants.

Le CESER s'étonne qu'il ne soit pas fait mention de la Faculté de médecine d'Orléans, nouvellement ouverte pour répondre aux enjeux de territoire. Les bénéfices attendus mériteraient d'être mieux mis en avant.

❖ **ORIENTATION : -0,130 M€** (en fonctionnement)

Le CESER sera vigilant sur la feuille de route partagée avec le Rectorat alors qu'au même moment il y a une baisse du budget, notamment pour le financement des actions dédiées à l'information sur les métiers.

Il note le soutien au GIP ALFA CENTRE de 1,1 M€ pour sa mission de production des données sur la formation,

le système d'information étant devenu obsolète. Si l'enjeu de la fiabilisation des données à destination des acteurs emploi-formation est incontournable, celui d'une clé d'entrée unique à destination des jeunes et des familles l'est tout autant.

❖ **FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE : - 7,28 M€** (dont -5,88 M€ en fonctionnement et -1,4 M€ en investissement)

Les crédits pour le financement et la construction des formations professionnelles continues sont inférieurs à l'an passé, mais le reliquat du PACTE en 2023 a été utilisé pour sécuriser les achats de formation 2024, ce que le CESER approuve.

La Région, qui débute la construction de son Plan Régional de Formation 2025/2028, devrait davantage axer ses actions vers une diversification des modalités d'entrée en formation afin d'inciter les personnes les plus éloignées de l'emploi à acquérir un premier niveau de formation.

Les effets de la baisse des crédits du PACTE se fera ressentir progressivement (enveloppe totale de 3,9 milliards d'euros contre 15 milliards précédemment). Le nombre de places offertes se rapproche désormais du niveau « avant PACTE », (environ 25 000 places ouvertes contre 31 000 en 2023 par exemple), mais a priori sans impact immédiat sur les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA, puisque l'an passé le taux de remplissage des formations se situait autour de 85%. Signe que l'offre était peut-être un peu surdimensionnée. Néanmoins, si la situation économique de la France continuait à se dégrader, avec une hausse du taux de chômage, le CESER alerte sur une possible nécessité d'avoir à réabonder cette ligne lors d'une prochaine Décision Modificative.

Pour la rémunération des stagiaires, la Région a toujours été pro-active et allait au-delà des exigences nationales. Dans le cadre du prochain PACTE, la prime

de 500 € pour l'entrée en formation sera supprimée. Cela explique en partie une baisse de l'enveloppe dédiée. La Région doit cependant demeurer vigilante sur une nouvelle hausse nationale des rémunérations qui pourrait être décidée en cours d'année, compte tenu de l'inflation.

Enfin, le CESER note avec satisfaction le très bon taux d'insertion professionnelle pérenne des personnes ayant bénéficié d'un DEFI (84% de taux d'insertion, soit le meilleur de l'ensemble des dispositifs). Le CESER encourage la Région à maintenir cette action exemplaire, et à trouver dans l'évolution du PACTE le soutien financier capable d'amplifier cette action.

La Région a par ailleurs signé le 10 novembre dernier un protocole d'expérimentation avec l'État pour la reprise de l'intégralité des formations collectives historiquement gérées par Pôle Emploi pour 5 et 8 millions d'euros (délégation d'une enveloppe Actions de Formation Conventionnées). Le CESER approuve cette décision pro-active.

Enfin, la création d'un GIP France VAE devrait prendre en charge une grande partie des parcours de VAE, ce qui induira une baisse de la contribution régionale à cet effet.

Au titre de la levée des freins à la formation, la Région maintient le niveau des enveloppes habituellement votées. Au regard de l'étude menée en Région sur l'illettrisme et l'illectronisme, le CESER approuve ces actions, qui mériteraient d'être amplifiées.

BLOC 3 : MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES

❖ Equilibre et solidarité territoriale : + 1,385 M€ (dont + 1,565 M€ en fonctionnement et -0,180 M€ en investissement)

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional pour aboutir sereinement et collectivement sur le projet de gérontopôle, qu'il a appelé de ses vœux. L'arrivée du Directeur préfigurateur facilitera la mise en œuvre de ce projet utile aux besoins réels des citoyens et des acteurs du terrain. Le CESER salue l'attention portée par certains Conseils Départementaux à ce projet, et exhorte tous les acteurs engagés, à s'unir, tant par l'énergie déployée que par les nécessaires co-financements, pour réussir ensemble ce projet majeur d'intérêt général.

Au titre de l'accès aux soins, de l'attractivité en santé et de la prévention : le CESER s'inquiète de l'augmentation de 91,5% de la subvention d'équilibre au GIP PRO SANTE, du fait de la fin des financements européens, et des perspectives d'avenir qui risquent de générer de nouvelles augmentations de cette contribution régionale. Le CESER entend l'objectif d'ouverture en 2024 de trois nouveaux centres de santé et de cinq recrutements supplémentaires de médecins et de secrétaires médicaux. C'est pourquoi le CESER demande une évaluation du dispositif, sans toutefois disqualifier l'intention politique forte qui est celle de la collectivité régionale sur cette thématique.

❖ Numérique : -1,415 M€ (dont + 0,562 M€ en fonctionnement et - 1,977 M€ en investissement)

La stratégie numérique régionale votée l'an passé trouve sa transcription dans ce budget, en particulier sur la question de la sécurité des données, dans une période où les cyberattaques se multiplient, notamment vis-à-vis des acteurs publics. Le CESER approuve l'accompagnement de la transition numérique vers l'ensemble des acteurs économiques régionaux, des collectivités et des établissements scolaires.

Pour contrer le taux d'illectronisme en Région, de nombreuses solutions sont également proposées, y compris dans le cadre du CPER. Cependant, le CESER regrette ne pas disposer d'éléments suffisants sur l'évolution attendue du data régional, que la Région avait reconnu n'être pas assez robuste sur l'analyse territoriale.

❖ Transition écologique et biodiversité : + 6,75 M€ (dont -0,187 M€ en fonctionnement et + 6,937 M€)

Le CESER approuve l'effort conséquent sur cette priorité régionale.

S'il s'inquiétait dans ses précédents avis du manque de dispositifs pour les particuliers, qui subissent la fracture énergétique dans un contexte de crise du logement sans précédent (20% des entreprises estiment que les difficultés de recrutement sont en lien direct avec le manque de logements), il salue la création très récente de l'AREC. Le recrutement d'un directeur et de son équipe d'ingénieurs est en cours.

Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité d'une communication claire sur les dix-huit guichets « France Renov » présents sur le territoire, en lien avec l'État, afin que les particuliers bénéficient de l'accompagnement technique et financier proposé, sans craindre les diverses escroqueries actuelles.

Le CESER salue la mise en œuvre d'un fonds d'investissement dédié aux énergies renouvelables.

Parallèlement aux énergies renouvelables, le CESER sera vigilant sur la mise en œuvre de la feuille de route « hydrogène », en lien avec l'arrivée du chargé de mission.

Dans le prolongement des assises de l'eau, il sera attentif à la mise en œuvre de la compétence animation.

Pour ce qui concerne la biodiversité, le CESER attire l'attention sur la nécessaire adéquation du budget aux enjeux.

❖ **Transports et mobilités durables : + 75,703 M€** (dont + 23,69 M€ en fonctionnement et + 52,013 M€ en investissement).

Le CESER salue l'orientation donnée au Volet mobilité du CPER. Un avis spécifique sur ce nouveau contrat de plan sera ainsi présenté au cours de cette séance.

Les efforts de la Région sont maintenant bien reconnus, et la fréquentation du réseau régional a de nouveau augmenté de 25% en 2023.

La Région a pleinement assumé ses engagements de modernisation du parc roulant ferroviaire transféré par l'État (1,4 milliards de dépensés depuis dix ans). Les dernières voitures Corail circulant sur les lignes d'équilibre du territoire seront totalement remplacées en 2024. Pour ne pas être confrontée à un nouveau « mur ferroviaire » dans les prochaines décennies, la Région, après la construction du premier centre de maintenance à Orléans, prévoit un-nouveau centre en Eure et Loir, générant ainsi des emplois locaux. L'Etat doit, de son côté, garantir l'amélioration et le bon état des infrastructures qui y sont liées.

Le CESER note la décision d'augmenter la tarification, annoncée lors des orientations budgétaires, et espère que cela ne freinera pas l'élan constaté ces dernières années. Il reste surprenant que sur certaines lignes, le car demeure financièrement plus attractif que le train. La mise en œuvre dès la rentrée 2023 de la gratuité de l'ensemble des transports REMI pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans semble avoir rencontré son public. Cette gratuité est également un moyen de lutter contre la paupérisation de la population étudiante.

Le CESER note avec satisfaction la politique volontariste de verdissement du parc routier, avec un objectif de vingt autocars rétrofités supplémentaires en 2024, et l'acquisition de nouveaux cars électriques. L'ensemble du parc routier des DSP, constitué de cinq cents véhicules, devrait évoluer afin qu'aucun diesel ne soit en circulation à l'horizon 2028.

Compte tenu de l'évolution très substantielle de la politique transports ces dernières années, le modèle économique pourrait être amené à évoluer vers un budget annexe, au plus tôt en 2026. Le CESER encourage la Région à aller dans ce sens.

S'il s'est parfois étonné du coût et de l'opportunité de la plateforme JV Malin, les efforts de la Région sont aujourd'hui visibles, puisque cette clé d'entrée de l'offre de transport régional incrémente l'ensemble des plateformes nationales et régionales de réservations des trajets, quel que soit leur mode. Elle permet la recherche de plus d'un million de trajets chaque mois.

Concernant les mobilités rurales, le CESER salue les actions mises en œuvre par la Région au cours de l'année 2023, et la concertation forte avec les territoires. Ces actions sont indispensables aux objectifs de décarbonation traduits dans le SRADDET.

Le CESER est enfin persuadé que la Région saura adapter l'ensemble de son offre pour une pleine réussite de la mobilité lors des Jeux Olympiques et Paralympiques, dont une des épreuves se déroulera à Châteauroux.

BLOC 4 : VIE SOCIALE

❖ **Citoyenneté et égalité : - 0,116 M€** (dont - 0,014 M€ en fonctionnement et - 0,102 M€ en investissement)

L'accès à la nouvelle carte REMI, sur la plateforme YEPS, depuis l'entrée en vigueur de la gratuité des transports REMI, le week-end, pour les jeunes de 15 à 25 ans, a boosté le nombre de jeunes inscrits (désormais 85 000 sur 280 000 jeunes de cette classe d'âge). Le CESER salue cette progression, d'autant plus

qu'elle génère « par ruissellement » des effets de progression sur le taux d'utilisation des cagnottes « Culture » et « Sport ». Cependant il conviendra d'être vigilant sur la nécessaire adéquation entre l'offre et la demande de transport.

❖ **Culture et patrimoine culturel : + 4,225 M€** (dont + 0,697 M€ en fonctionnement et + 3,518 M€ en investissement)

Le CESER constate avec satisfaction la prise de conscience réelle du Conseil régional sur les difficultés d'un certain nombre d'opérateurs culturels du territoire et l'enveloppe de 440 K€ dédiée à ce soutien aux principaux opérateurs concernés. Néanmoins, face à ces difficultés économiques conséquentes des acteurs culturels, et de désengagement potentiels d'autres acteurs publics, le CESER craint la nécessité de

prévoir des rallonges budgétaires, sous forme de DM en cours d'année.

Le CESER reste fortement engagé, au côté du Conseil régional, dans la dynamique de la candidature de Bourges, Capitale Européenne de la Culture 2028.

Sur le financement des investissements au bénéfice du Domaine de Chaumont, le CESER salue la volonté forte du Conseil régional, malgré le désengagement de

certains partenaires publics. Il soutient la collectivité régionale dans sa volonté d'élargir le champ des financements, notamment vers le mécénat

d'entreprises. A ce propos, il reste à la disposition du Conseil régional, pour faciliter de telles actions, en relayant au sein de ses propres réseaux.

❖ **Sport et patrimoine sportif : + 0,412 M€** (dont + 0,559 M€ en fonctionnement et – 0,147 M€ en investissement)

Le CESER apprécie l'engagement fort de la collectivité régionale, pour accompagner l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques dans notre région. Il invite la collectivité régionale à travailler, au cours de l'année 2024, avec le CESER, sur les modalités possibles de rebond durable de ce soutien régional au Sport, à

compter du budget 2025, vers de plus larges publics, et notamment au bénéfice du handisport.

En investissement, il salue l'engagement du Conseil régional, dans la rénovation et revalorisation de son patrimoine immobilier qu'est le CREPS de Bourges.

CONCLUSION

Comme le souligne le rapport de la cour des Comptes sur les finances publiques en 2023 et les perspectives financières, le contexte macro-économique défavorable génère globalement une dégradation financière des comptes des départements et des régions, qui ne maîtrisent plus l'évolution de leurs ressources. La dépendance à une ressource nationale évoluant en fonction du cycle économique doit amener à redébattre de la notion d'autonomie financière, et à repenser une meilleure adéquation des ressources des collectivités aux politiques dévolues à chaque échelon local. Il est en effet aberrant que la Région, maître d'œuvre dans la transition écologique sur son territoire, ne bénéficie que du levier fiscal de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation et ne soit pas bénéficiaire, dans un modèle révisé, du versement Mobilité.

Dans l'attente d'une modification substantielle des relations financières entre l'État et les collectivités locales, et d'un véritable acte III de la décentralisation, permettant de clarifier le niveau le plus pertinent de mise en œuvre de chaque politique, le CESER persiste dans son souhait de réalisation d'un travail profond d'analyse de l'efficacité et de l'utilité de chacun des dispositifs régionaux, jusqu'à accepter d'en abandonner certains, afin de relever les défis à venir en termes de santé financière durable de notre collectivité.

ANNEXE : RATIOS ET INDICATEURS SUIVIS PAR LE CESER

SUIVI DES RATIOS OBLIGATOIRES (Chiffres « Moyenne des Régions » : France Métropolitaine).

	BP 2021 RCVL	BP 2021 MOY REGIONS*	BP 2022 RCVL	BP 2022 MOY REGIONS*	BP 2023 RCVL	BP 2024 RCVL
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant	361	330	398,81	333	421,8	426,07
Produit des impositions directes en euros par habitant	12	9	13,59	10	NEANT	NEANT
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant	421	387	468,29	399	487,12	496,22
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	52	53	73,23	52	60,37	52,76
Encours de dette en euros par habitant	291	401	357,98	432	449,44	462,35
DGF en euros par habitant	0	0	0	0	0	0
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en %)	15	16,8	14,2	17	14,7	15,2
(DRF + remb. de dette en capital) / RRF	92,5	93,4	89,49	91,2	92,1	95,52
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,3	13,7	15,64	12,9	12,39	10,7
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	69,5	103,6	76,44	108,4	92,27	93,74
*Hors Idf et Corse						

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif au budget primitif 2024

Intervention de Monsieur Jean-Paul CARRIERE

Au nom du groupe : AIESSE et représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

J'interviens au nom du groupe AIESSE, mais aussi de mes collègues de l'ESR, cette intervention étant spécifiquement dédiée à des remarques concernant les deux chapitres de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont nous continuons à regretter qu'ils soient dissociés et non regroupés dans un même bloc, compte tenu de leur interdépendance.

Dans les deux cas, le BP 2024 prévoit des baisses significatives qui appellent des observations en concordance avec le texte de l'avis.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous considérons comme recevable l'argument d'une baisse ponctuelle liée aux délais de mise en œuvre, d'une part des orientations du nouveau SRESRI, en particulier du dispositif AVEC dont nous saluons la pertinence, et d'autre part des investissements immobiliers prévus dans le cadre du CPER. Toutefois, la réduction des dépenses qui va en résulter en 2024 ne pourra être considérée comme justifiée que si elle trouve ses compensations dans les exercices futurs, et il faudra donc être vigilant à cet égard, tant la nécessité est forte d'appuyer dans notre région le développement de l'enseignement supérieur, mais aussi de la recherche.

Nous pouvons que le répéter une fois de plus : soutenir l'ESR dans une période de transitions globales, sociétales et environnementales, c'est aussi créer les conditions de la réussite de ces mêmes transitions.

En ce qui concerne la recherche, nous approuvons les termes de l'avis (comme d'ailleurs pour l'enseignement supérieur), pour saluer avec le rapporteur l'engagement très significatif de la Région. Mais nous nous inquiétons aussi avec lui de la baisse prévue de l'AE dédiée aux bourses doctorales, qu'accroissent les répercussions de l'inflation, même si celle-ci semble devoir ralentir en 2024. Or, la recherche doctorale est un formidable levier de l'activité scientifique au sein des laboratoires, et participe largement au renouvellement des connaissances scientifiques. Il faudrait donc pouvoir l'amplifier, et nous espérons que cette baisse restera conjoncturelle.

Certes, on ne peut exonérer l'Etat de ses responsabilités et il n'incombe pas à la Région de s'y substituer : nous déplorons le fait que le projet de loi de finances 2024 propose pour l'Enseignement supérieur et la Recherche une baisse du budget en euros constants, avec les conséquences que cela va entraîner sur l'emploi, les rémunérations, les capacités à mener des projets, les conditions de travail des personnels et d'étude pour les étudiants. De plus, les annonces très récentes du Président de la République concernant la 2e étape de l'autonomie des universités et la responsabilisation des sites et des territoires ne laissent pas d'inquiéter les établissements de taille moyenne comme ceux de notre Région, pour lesquelles le soutien des régions et des métropoles deviendra alors crucial. Mais en toute hypothèse, quelle que soit l'évolution du budget national, le soutien de la Région reste indispensable pour créer les conditions d'un secteur de l'ESR régional, dynamique et attractif, tant auprès des enseignants-chercheurs que des étudiants, d'un ESR au service du développement régional.

Nous voterons l'avis

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif au Budget Primitif 2024

Intervention de Madame Martine FLACHER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le rapporteur, cher(e)s collègues,

La CFDT souligne la qualité de l'avis présenté et s'associe à l'hommage rendu en préambule à Alain ROBERT, rapporteur général au budget.

La CFDT partage les interrogations du CESER sur la trajectoire budgétaire 2024 et restera attentive à ce que ce budget concrétise l'adaptation des disponibilités en ressources aux arbitrages nécessaires pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux relevant de la compétence de la région.

Ce budget est à nouveau présenté dans une période de crises et de transitions. C'est donc naturel qu'il reflète cette période bousculée. Laisant de côté une analyse comptable en différenciant investissements, fonctionnements et endettements particulièrement bien transcrits et détaillés dans l'avis, la question qui se pose est de savoir si chaque euro dépensé prépare l'avenir en tenant compte des défis auxquels va être confronté le territoire ainsi que la réduction des inégalités.

La région se veut volontariste dans plusieurs domaines. Elle se doit être réaliste au regard des contraintes qui lui seront imposées et qui influenceront ses décisions.

Au titre de l'accès aux soins :

Préoccupation majeure pour de nombreux habitants de la région, en réponse à ce défi crucial, le conseil régional s'est engagé dans un plan ambitieux. La création du GIP-PRO-Santé en fait partie. Bien que hors champ de sa compétence, principal financeur de cette structure, la région occupe une place prépondérante dans sa gouvernance. Aucune analyse sur le bien-fondé de l'action de cette structure ne figure dans ce rapport budgétaire. Son modèle économique interroge (cf les recommandations de la cour régionale des comptes). La CFDT, lors de la présentation du budget primitif 2022, avait déjà formulé des observations sur le fonctionnement de cet établissement et avait demandé qu'un premier bilan soit tiré. Nous regrettons de n'avoir pas été entendu.

Volet économie-emploi :

Même si l'activité économique régionale reste compliquée et les difficultés de recrutement continuent, la région a mis en place un certain nombre de dispositifs d'aides et d'accompagnement aux entreprises. La CFDT attire l'attention du conseil régional sur l'application de la distribution et du suivi des aides économiques. Un rapport de la cour des comptes de mars dernier, pointe les carences des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs aides aux entreprises ainsi que le manque de coordination entre les acteurs locaux et l'État. Un effet de saupoudrage constaté dans ce budget nuit singulièrement à la pertinence des stratégies de développement mises en place.

Volet formation professionnelle et continue :

Chargée de la formation tout au long de la vie, la région s'implique fortement dans une action soutenue en direction de tous publics avec priorité aux jeunes et aux demandeurs d'emploi. 2024 sera une année charnière notamment par les évolutions à la baisse sur la contribution de l'État via le PACTE pour lequel les montants versés ne sont pas encore connus. Par ailleurs la régulation risque de se durcir, la mise en place de France Travail et de France VAE va impulser de nouvelles approches dans les politiques publiques et la question de la soutenabilité financière posée. L'adaptation aux transitions numériques et écologiques nécessitera une anticipation vers de nouvelles compétences. Pour couvrir ces besoins émergents, les acteurs de la formation devront se mobiliser.

Pour rappel : les ressources :

En quelques années, la TVA est devenue la recette principale du financement de la collectivité territoriale. L'inconvénient de ce système est que la part accrue de cette ressource a pour conséquence d'exposer plus rapidement la collectivité aux retournements de la conjoncture économique et ainsi réduire son autonomie fiscale.

La hausse du tarif des cartes grises, troisième recette fiscale, et la suppression de l'exonération en faveur des véhicules dits « propres » se comprennent comme une compensation des dépenses obligatoires par des recettes complémentaires. La CFDT déplore que ce levier fiscal soit le seul utilisable pour améliorer les finances locales.

Pour l'avenir, le Conseil Régional se doit comme l'indique l'avis, de définir clairement une stratégie d'évaluation des politiques publiques et de disposer d'outils permettant de mesurer l'efficacité des deniers publics investis en région. Au regard de la volonté affichée de la restauration des équilibres budgétaires, la capacité de la région à répondre aux ambitions annoncées pour un développement de son action dans l'accompagnement des transitions se posera de plus en plus. La nécessité d'une véritable réflexion sur les choix à opérer, sur des arbitrages à réaliser, voire sur des réorientations de politiques régionales va s'imposer. C'est un choix sociétal et le CESER pourrait être associé à cette réflexion.

Les représentants CFDT voteront l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif au budget primitif 2024

Intervention de monsieur Jean-François RICHARD

Au nom du groupe : Groupe des entreprises et des Indépendants (GEI)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter les observations du groupe des entreprises et indépendants relatives au projet de budget primitif pour 2024..

Le budget primitif 2024, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui s'établit à 1,796 Md€ et présente une légère hausse de 2,6% par rapport au budget primitif 2023 soit 44 M€ en plus.

Les grands équilibres sont cependant préservés malgré un contexte macro économique défavorable.

« Dans un contexte budgétaire où les recettes régionales sont contraintes et où les dépenses croissent sous l'effet de l'inflation, la maîtrise du budget dans sa construction comme dans son exécution est un impératif absolu. » Cette citation du Président Bonneau que l'on peut lire dans sa présentation du budget régional sonne comme une mise en garde car on ne saurait mieux dire.

En effet, le cadre budgétaire régional est marqué par d'importantes incertitudes et des contraintes non moins fortes, du fait du retrait de certaines subventions de l'Etat dans les recettes régionales et la réduction attendue de l'Etat sur la politique de formation professionnelle tandis que la dynamique des dépenses de fonctionnement se poursuit irrémédiablement (+ 4% de BP à BP).Ce contexte laisse peu de marges et nourrit nos inquiétudes sur les éventuels besoins supplémentaires qui ne manqueront pas de se faire jour en 2024 lors des DM..

Les effets du contexte inflationniste se poursuivent sur les transports ferroviaires (+12,6 M€) sur les frais financiers (+12 M€) et les ressources humaines (+ 6 M€) sans évoquer le financement de la gratuité des transports pour les jeunes le week end (8 M€) et les 800 000 € de subventions à l'AREC qui aujourd'hui est une coquille vide et qui semble doubler avec le Conseil régional de l'énergie qui vient d'être installé il y a 4 jours. Les dépenses d'investissements (582,9 M€) sont à peine supérieures à celles de 2023 (580,1 M€)

Les recettes, elles, sont en très légères augmentation passant de 1, 067 Md€.au BP 2023 à 1,108 Md€ au BP 2024. C'est donc l'effet de ciseau annoncé par le directeur des services financiers sur la section de fonctionnement.et donc la nécessité d'un emprunt d'équilibre de 263 M€ et les frais financiers associés, en augmentation de 26 M€ par rapport au BP 2023 La capacité de désendettement de la Région passe ainsi à 8,2 ans et se rapproche dangereusement de la limite des 9 années.

Le groupe votera en faveur de l'avis



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif au budget primitif 2024

Intervention de Madame Alicia MAINFERME

Au nom du groupe des associations, des Institutions ESS et Environnement

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le rapporteur,
Cher-e-s collègues,

Concernant le volet sport

Le groupe partage l'avis du rapporteur sur le volet sport.

Il salue le soutien apporté au monde sportif à travers les dispositifs et actions mises en place pour cette année olympique et paralympique. Il tient à rappeler que plusieurs de ces dispositifs sont portés dans le cadre de la Conférence régionale du sport, comme Prends-toi aux Jeux et la Team Centre-Val de Loire, avec des cofinancements d'autres partenaires.

Le Conseil régional mettra la billetterie des Jeux à profit pour que les jeunes et les publics éloignés des sports puissent se rendre aux épreuves. D'autres acteurs institutionnels et partenaires disposent de billets, par exemple le CROS pour les personnes en situation de précarité que nous accompagnons dans le cadre du contrat pluriannuel d'orientation et de financement de la Conférence régionale du sport et le CNOSF dans le cadre de la billetterie solidaire. Il nous semble qu'une articulation entre eux soit nécessaire pour en faire profiter le plus grand nombre.

La « cagnotte sport » voit son enveloppe augmenter de façon significative pour soutenir les jeunes et leur famille dans la prise d'une licence au sein d'un club sportif. Le groupe souhaite néanmoins alerter sur les difficultés administratives rencontrées par certains clubs pour s'y inscrire, notamment en raison des délais parfois longs pour que le club reçoive et puisse fournir l'attestation d'affiliation à une fédération sportive.

Les JOP nécessiteront une adaptation de l'offre de transport pour permettre aux habitants de la région et aux touristes des Jeux de profiter pleinement de cette expérience, aussi bien pour les épreuves en région que celles en Ile-de-France.

Pour conclure sur le volet sport, le groupe soutient la proposition d'être associé au travail « sur les modalités possibles de rebond durable de se soutien régional au sport à compter du budget 2025 ». Le groupe AIESSE et le CROS restent à la disposition de l'exécutif régional et du service des sports pour que l'accompagnement des acteurs du sport se poursuive après l'élan insufflé par les Jeux.

Concernant le dispositif Cap'Asso

Le groupe souhaite rappeler l'importance du dispositif Cap'Asso, outil emblématique de la Région en matière de soutien à la vie associative, et son attachement à le voir perdurer.

Pour 2024, une autorisation d'engagement de 9 000 000€ sera ouverte au titre de Cap'Asso. Le groupe remercie le Conseil régional pour le maintien de cette ligne au niveau de celui des deux dernières années.

Cependant, nous alertons l'exécutif régional sur le montant qui risque d'être insuffisant pour soutenir les dynamiques associatives sur le territoire régional au regard du budget moyen annuel alloué au dispositif depuis sa création. A cela s'ajoute la volonté de l'exécutif régional de mobiliser le dispositif Cap'Asso pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, volonté que le groupe soutien. En revanche, ces deux ambitions nécessitent des moyens supplémentaires.

Le groupe votera l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER sur le budget primitif 2024

Intervention de Jean-Paul VINCENT

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur, cher(e)s collègues,

En préambule, le groupe FO soutiendra l'avis qui témoigne bien des inquiétudes et des interrogations que nous partageons sur le budget 2024.

Comme nous l'avions déjà évoqué lors de précédentes interventions au cours de cette mandature, le groupe FO note que demeurent les mêmes sujets récurrents :

- **Celui de la TVA**, versée par l'Etat. Comme elle est liée à l'activité économique nationale, elle reste conditionnée au rythme de l'inflation et aux aléas de la consommation qui rendent son volume peu maîtrisable. Le Groupe FO constate que la Région se retrouve à nouveau devant le mur de la TVA, qui est devenue la mono-ressource fiscale de la Collectivité dont on voit bien que son dynamisme reste à surveiller.
- **Celui de l'augmentation de la dette** qui, même si la capacité de désendettement de la région reste en deçà du plafond des 9 ans, imposera de revoir certaines politiques régionales. Au vu des évolutions des taux d'intérêts, nous nous interrogeons sur une trajectoire financière qui deviendrait difficile à réguler.

Les conséquences d'aménagement du territoire sont que des investissements envisagés non encore engagés risquent de subir des retards substantiels voire potentiellement abandonnés., alors que le besoin demeure présent.

FO rappelle sa revendication d'une véritable réforme fiscale permettant une plus grande égalité des citoyens devant l'impôt, et partage l'idée que cela devra aussi amener à une meilleure visibilité pour les collectivités territoriales sur leurs recettes.

Pour terminer, le groupe FO note favorablement les engagements de la Région en matière de transition écologique, de transports et de mobilités durables et de soutien à la culture, secteur qui apparaît trop souvent comme une variable d'ajustement de nombreux budgets dans les collectivités territoriales de notre Région.

Le Groupe FO votera favorablement l'avis présenté par le Rapporteur du budget primitif de 2024.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER relatif au budget primitif 2024

Intervention de Madame Isabelle PAROT

Au nom du groupe : Groupe des associations, des institutions ESS et Environnement

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le rapporteur,
Cher-e-s collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe AIESSE, elle intéresse le volet transition écologique et biodiversité.

Le groupe est en accord avec l'avis du rapporteur.

Nous souhaitons, de plus, avoir une vision prospective et alerter sur la nécessité d'un effort budgétaire grandissant sur le volet Biodiversité en fonctionnement et en investissement ; effort qu'il sera nécessaire de développer à court, moyen et long terme pour accroître les moyens humains des services de la Région et soutenir les actions des acteurs dans les territoires.

Lors des Assises de l'Eau en novembre dernier, le Président François BONNEAU a annoncé la prise de compétence Eau de la région sur le volet animation – information ; il est regrettable que le budget 2024 n'en fasse pas état au regard de l'importance de l'enjeu ; il aurait été souhaitable de flécher, dès 2024, des financements dédiés pour s'engager fortement dans cette stratégie régionale en s'appuyant sur les compétences de l'Agence Régionale de Biodiversité et des acteurs pilotant des cellules « zones humides » et « milieux aquatiques ».

Le groupe votera l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

Avis du CESER concernant le budget primitif 2024

Intervention de Madame Kenza BELLIARD

Au nom du groupe CGT

Monsieur le Vice-président en charge des finances, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

Nous saluons la qualité de la construction de cet avis et son expression claire.

Nous apprécions, pour la présentation de l'avis du CESER, la récapitulation en dépense et en recette, en fonctionnement et en investissement de chaque politique.

Nous souhaiterions que le CESER fasse un suivi du stock des AP et AE pour chaque politique afin de suivre l'efficacité des politiques pluriannuelles.

Du fait de la forte inflation, les arbitrages incontournables ne devront pas affecter la priorité à la lutte contre la précarité et au rôle de bouclier social de la Région ni la priorité de répondre, dans les territoires, aux besoins urgents des populations.

La CGT insiste, mais l'urgence de la transformation de nos modèles économique et productif pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux nécessite que le financement des politiques publiques ne puisse être assis majoritairement sur la consommation des ménages dans une période inflationniste qui va durer.

Le bloc économie et emploi est en baisse, compte tenu de la forte contrainte budgétaire qui pèse sur la région, à l'inverse de l'avis, nous saluons le choix de la Région de cet arbitrage. Vous le savez, la CGT est contre l'intervention publique auprès des entreprises. Nous demandons de longue date une évaluation de l'impact des aides aux entreprises : quid des retours en termes d'emploi et de revenus pour la population ? Nous demandons que ce sujet soit traité lors de la prochaine mandature de notre CESER. Nous souhaitons que la région ait également un regard plus aiguisé sur les perspectives des entreprises aidées.

Sur les transports

Selon la 1ère Ministre, les Services Express Régionaux Métropolitain doivent s'intégrer dans une stratégie de mobilité et d'aménagement des territoires et permettre ainsi d'améliorer les dessertes des zones périurbaines, Dans ces conditions, on ne peut faire abstraction de l'avenir de la ligne Châteauroux-Loches-Tours, indispensable pour les habitant-es du sud de la Région.

La CGT regrette que le CESER n'invite pas la Région à revoir le cadrage budgétaire pour financer le plus rapidement possible les études nécessaires.

Sur l'éventualité de budget annexe, la CGT note que cette possibilité a toujours existé mais elle avait largement diminué depuis la 2^{ème} Guerre Mondiale, un budget global permettant de réorienter les crédits pour mener les politiques publiques souhaitées.

Pour autant, la Loi Organique des Finances Publiques maintient cette possibilité avec 2 objectifs qui sont que les comptes spéciaux et les budgets annexes permettent de limiter :

- le recours à des procédés tendant à sortir des dépenses du champ du budget pour les faire supporter par d'autres acteurs (débudgétisation) ;
- la création d'établissements publics.

Ainsi donc, l'impossibilité de fongibilité budgétaire d'une politique à l'autre et l'impossibilité de créer des établissements publics, ouvre la voie à la recherche de l'équilibre budgétaire en ayant recours à des appels d'offre de marchés publics pour mettre en œuvre une politique publique.

Le CESER est favorable à la mise en œuvre éventuelle d'un budget annexe pour le transport, mais la CGT est perplexe sur l'objectif suivi par la Région.

Nous nous inquiétons du recours à l'emprunt dans le contexte de taux d'intérêt élevés que nous connaissons. C'est une très mauvaise chose. Nous proposons de réfléchir à la levée d'un emprunt obligataire pour financer l'action publique régionale.

L'augmentation très forte des frais financiers de l'emprunt et l'évolution modeste des dépenses de fonctionnement, inférieure à l'inflation, nous font craindre pour les conditions de travail et les salaires des agents de la Région : il ne faudrait pas que les effectifs et les salaires soient comprimés pour compenser l'envolée des frais financiers. Cet arbitrage serait totalement inacceptable.

Nous proposons que la transition écologique soit financée au contraire par la création monétaire, c'est le rôle d'une banque centrale !

Sur le bloc tourisme, au regard de l'évolution du tourisme de notre région et avec l'excellente nouvelle de Bourges capitale européenne de la Culture, la politique tourisme doit aussi désormais se composer d'un investissement pour accompagner la structuration et la qualification des filières métiers régionales, et sortir d'une gestion des besoins en compétences ad hoc, contingente et de court terme en fonction des besoins toujours urgents des entreprises. Cette gestion ne permet ni de dessiner des carrières professionnelles ni de planifier de manière prospective les besoins en compétences de demain ni d'attirer de la main d'œuvre durablement.

Ainsi, sur le bloc formation, nous sommes en désaccord avec le CESER : nous ne nous félicitons pas du transfert du budget de la formation des DE de Pole Emploi à la Région. Cela signe la fin du service public de l'emploi comme accompagnement des parcours choisis des personnes. Il s'agira désormais de mobiliser sous la contrainte les demandeurs d'emploi en fonction du cahier des charges des entreprises locales, avec un fort risque d'obsolescence ou d'idiosyncrasie des compétences. Bien loin de la qualification et de la carrière garantie par les conventions de branche que nous défendons.

Enfin, la CGT est en désaccord avec la notion d'autonomie financière des Régions. Nous défendons au contraire le principe de la péréquation financière nationale avec un principe d'équité pour garantir l'égalité de traitement des citoyen-nes sur le territoire.

Malgré sa grande qualité, du fait de ces désaccords NOUS NOUS ABSTIENDRONS SUR CET AVIS, et continuerons à pousser la réflexion sur l'emprunt, l'épargne nette et la justice fiscale dans le financement des politiques publiques.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr